

PAR COURRIEL

Québec, le 11 septembre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au Feuilleton et préavis du 28 mai 2024 par la députée de la circonscription de Robert-Baldwin, M^{me} Brigitte Garceau, au sujet de la bonification de 15 M\$ pour les programmes de soutien à la mission du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), spécifiquement sur la provenance de cette somme.

Tout d'abord, la bonification de 15 M\$ provient de réallocation d'enveloppes budgétaires au sein du portefeuille ministériel de la Culture et des Communications.

La Société de développement des entreprises culturelles a pu répondre aux besoins des entreprises culturelles pendant la pandémie de la COVID-19 grâce à ses programmes d'urgence et aux crédits octroyés spécifiquement à cette fin. Le montant résiduel provenant de la mesure dédiée au programme d'Aide à la représentation a été transféré au CALQ.

... 2

Aussi, des sommes au sein du CALQ ont été réallouées, provenant majoritairement des sommes résiduelles de la mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois, mise en place dans le contexte pandémique, auxquelles se sont ajoutés des crédits qui n'étaient pas affectés à des programmes réguliers.

Finalement, une somme provenant du budget du Ministère, soit du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, a été transférée au budget du CALQ.

Le Ministère est à l'écoute des demandes du milieu culturel et la bonification annoncée vise à répondre aux besoins exprimés par le milieu des arts vivants et des organismes culturels pour assurer la pérennité de leurs activités.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 51425